

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES
DU PRÉSIDENT DU S.H.V.C.**

ARRÊTE N° A08/2024

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2024 – CATEGORIE A

Le Président du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la délibération D2023-25 en date du 13 septembre 2023 portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu l'arrêté A2022-29 en date du 27/09/2022 portant établissement des lignes directrices de gestion,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2024 le tableau d'avancement au grade d'Ingénieur Principal est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade, Échelon, Ancienneté actuels	Promouvable à partir de
1 BRES Emilie	Ingénieur, 5 ^{ème} échelon depuis le 01/04/23	01/01/2024
2		
3		
4		

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus	0	1	1

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Cendras, le 20 Février 2024

Le Président,

**SYNDICAT DES
HAUTES VALLEES CEVENOLES**
Place Roger Assenat
30430 CENDRAS
Tel : 04.66.30.14.56
Fax : 04.66.30.48.91

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au Centre de Gestion le [date]